



Loyer impaye la proprio me poursuit au tribunal

Par **mougly**, le **25/08/2013** à **22:37**

Bonjour, je voulais vous demander j'avais pris un appartement dont je ne suis plus locataire depuis plusieurs mois. Et j'ai des loyers impayés que je dois au propriétaire je le reconnais. Mais je ne suis plus dans l'appartement mais l'état des lieux n'a pas été fait et le proprio me réclame tout les loyers que je n'ai pas occupés que dois je faire? Mon dossier doit passer au tribunal dois je prendre un avocat? merci

Par **amajuris**, le **26/08/2013** à **00:05**

bsr, si vous avez des loyers impayés, il est logique que votre bailleur vous assigne au tribunal pour récupérer ses loyers. avez-vous donné congé à votre bailleur dans les règles ? congé envoyé par recommandé, respect du délai de 3 mois, remise des clefs... si vous n'avez pas respecté la procédure, votre bail est toujours valable donc le bailleur peut vous demander des loyers même si vous n'occupez plus le logement. l'état des lieux de sortie bien qu'obligatoire, mais son absence à la sortie, interdit au bailleur de réclamer quoique ce soit à son locataire relatif à l'état du logement sauf bien sûr si le locataire a refusé de faire un état des lieux de sortie. je suppose qu'avant cette assignation, votre bailleur vous a envoyé des courriers de mise en demeure de payer. il est conseillé de se faire assister par un avocat car votre bailleur en aura sans doute un.